

*Date de dépôt : 13 mai 2019*

## **Pétition**

**Pour sauver la petite A., victime des « dysfonctionnements » de la justice genevoise, et mettre en place les réformes nécessaires !**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Les soussignés demandent au Grand Conseil d'intervenir afin que le Conseil d'Etat tende la main à A. et à tout autre enfant victime et :

1. interdise formellement au service de protection des mineurs d'intervenir avant la décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant ;
2. ordonne que les transferts de garde soient effectués uniquement par des curateurs qui ont une solide formation et expérience en psychiatrie ou psychologie, pour être capables de prendre les bonnes décisions et ne pas traumatiser l'enfant ;
3. élabore des procédures pour réformer le système d'expertises civiles faites par le CURML et invalider toutes les expertises civiles faites par les psychologues et non par des psychiatres comme au pénal ;
4. élabore des procédures pour exiger une formation spécifique pour les juges du tribunal qui traitent des affaires de garde et d'autorité parentale.

*N.B. 2 signatures<sup>1</sup>*  
M<sup>me</sup> Anastasia-Natalia Ventouri  
6, rue Bautre  
1201 Genève

---

<sup>1</sup> Pour information, la pétition est en outre munie de 70 signatures électroniques.